



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique forestière suisse

Description

La statistique forestière suisse livre des informations recueillies chaque année auprès de l'ensemble des entreprises forestières du pays. Les principales données concernent la production de bois (par assortiment et par essence), les plantations et les données financières des entreprises. Pour solliciter le moins possible les exploitations forestières, celles exploitant une surface boisée peu étendue sont dispensées de fournir des informations financières. Les exploitations de surface peu étendue sont définies selon la zone forestière comme suit : Jura <200ha; Plateau <150ha; Préalpes <250ha, Alpes et Sud des Alpes <500ha.

Des données sur l'économie forestière sont relevées depuis 1887. En plus de celles obtenues grâce au relevé exhaustif, d'autres données proviennent du réseau d'exploitations forestière (REF), auquel participent 160 exploitations. Ce réseau fournit des données financières analytiques.

Disponible depuis: **1887**

Caractères relevés:

- Assortiment: grumes, bois d'industrie, bois-énergie (quantité de bûches / de bois décheté)
- Essences (résineux / feuillus)
- Plantations (résineux / feuillus)
- Résultats financiers de l'entreprise, investissements
- Surfaces boisées (productives / improductives)
- Propriétaire (codage)
-

Méthodologie

Relevé exhaustif auprès d'environ 240'000 propriétaires de forêts (propriétaires de surface boisée peu étendue et exploitations forestières) par le biais de quelque 3000 questionnaires.

Est considérée en tant qu'**exploitation forestière** une entité gérant une **surface boisée minimale**, selon la zone forestière: Jura <200ha; Plateau <150ha; Préalpes <250ha, Alpes et Sud des Alpes <500ha. Toutes les exploitations forestières de Suisse sont considérées; les exploitations forestières de propriétaires forestiers isolés ainsi que les groupes de propriétaires gérant en commun leurs surfaces forestières.

Les services forestiers cantonaux ont accès aux données des exploitations forestières dont ils sont responsables (droits d'accès hiérarchiques). Les cantons peuvent exploiter et publier directement leurs données. La participation au relevé est **obligatoire**.

Degré de régionalisation:

Zones forestières (Jura, Plateau, Préalpes, Alpes, Sud des Alpes) et cantons

Périodicité: **Annuelle**

Période de référence: **Année civile**

Qualité des données statistiques:

Relevés effectués par les services forestiers cantonaux et couvrant la surface totale - contrôle des données garanti.

Peu de données provenant de petits propriétaires privés, chiffres en partie estimés.

Politique de révision

Des révisions méthodologiques visant à améliorer la qualité et la précision des enquêtes par échantillonnage et des estimations sont appliquées environ tous les 10 ans.

Dernière révision: 2015

Révisions antérieures: 1986, 2004

Bases légales

- Loi du 4 octobre 1991 sur les forêts (Loi sur les forêts, LFo)
 - Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF) et ordonnances y relatives
 - Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)
 - Loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (LPD)
 - Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2020-2023
 -
-

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et les offices forestiers cantonaux

Alessandro Rossi

+41 58 481 29 16

alessandro.rossi@bfs.admin.ch
